

PROCES D'ANTIGONE - DOSSIER DE PREPARATION DU GROUPE 1 : TEMOIGNAGES

CONSIGNES AUX TROIS TEMOINS :

Préparez un témoignage d'environ 5 minutes au procès d'Antigone. Lisez votre texte en vous imprégnant du personnage que vous allez incarner et relevez les éléments qui permettront d'éclairer le juge.

ISMENE

ANTIGONE. Aideras-tu mes bras à relever le mort ?

ISMÈNE. Quoi! tu songes à l'ensevelir, en dépit de la défense faite à toute la cité ?

ANTIGONE. C'est mon frère - et le tien, que tu le veuilles ou non. J'entends que nul ne soit en droit de dire que je l'ai trahi.

ISMÈNE. Mais, malheureuse, si Créon s'y oppose !

ANTIGONE. Créon n'a pas à m'écarter des miens.

ISMÈNE. Ah! réfléchis, ma sœur, et songe à notre père. Il a fini odieux, infâme : dénonçant le premier ses crimes, il s'est lui-même, et de sa propre main, arraché les deux yeux. Songe à celle qui fut et sa mère et sa femme, qui mérita ce double nom et détruisit sa vie dans le nœud d'un lacet. Songe enfin à nos deux frères, à ces infortunés qu'on vit en un seul jour se massacrer tous deux et s'infliger, sous des coups mutuels, une mort fratricide ! Et, aujourd'hui encore, où nous restons toutes les deux seules, imagine la mort misérable entre toutes dont nous allons périr, si, rebelles à la loi, nous passons outre à la sentence, au pouvoir absolu d'un roi. Rends-toi compte d'abord que nous ne sommes que des femmes : la nature ne nous a pas faites pour lutter contre des hommes ; ensuite que nous sommes soumises à des maîtres, et dès lors contraintes d'observer leurs ordres - et ceux-là et de plus durs encore... Pour moi, en tout cas, je supplie les morts sous la terre de m'être indulgents, puisqu'en fait je cède à la force; mais j'entends obéir aux pouvoirs établis. Les gestes vains sont des sottises.

ANTIGONE. Sois tranquille, je ne te demande plus rien – et si même tu voulais plus tard agir, je n'aurais pas la moindre joie à te sentir à mes côtés. Sois donc, toi, ce qu'il te plaît d'être : j'enterrerai, moi, Polynice et serai fière de mourir en agissant de telle sorte. C'est ainsi que j'irai reposer près de lui, chère à qui m'est cher, saintement criminelle. Ne dois-je pas plus longtemps plaire à ceux d'en bas qu'à ceux d'ici, puisque aussi bien c'est là-bas qu'à jamais je reposerai ? Agis, toi, à ta guise, et continue de mépriser tout ce qu'on prise chez les dieux.

ISMÈNE. Je ne méprise rien ; je me sens seulement incapable d'agir contre le gré de ma cité.

ANTIGONE. Couvre-toi de ce prétexte. Je vais, moi, de ce pas, sur le frère que j'aime verser la terre d'un tombeau.

ISMÈNE. Ah! malheureuse, que j'ai donc peur pour toi!

ANTIGONE. Ne tremble pas pour moi, et assure ta vie, à toi.

ISMÈNE. Mais du moins, je t'en prie, ne t'ouvre à personne de pareil projet. Cache-le bien dans l'ombre; je t'y aiderai.

ANTIGONE. Ah ! crie-le très haut au contraire. Je te détesterais bien plus, si tu te tais et ne le clames pas partout.

ISMÈNE. Ton cœur est là qui s'enflamme pour un dessein qui devrait le glacer !

ANTIGONE. C'est qu'ainsi je suis bien certaine de plaire à ceux à qui je dois plaire avant tout.

ISMÈNE. Si la chose est possible, oui; mais tu vises à l'impossible.

ANTIGONE. Eh bien! si la force me manque, alors tout sera dit.

ISMÈNE. Mais c'est dès le principe qu'il faudrait renoncer à chercher l'impossible.

ANTIGONE. Va, continue à raisonner ainsi, et tu auras ma haine, tu auras la haine du mort, à jamais attachée à toi — et bien méritée. Va donc, et laisse-nous, moi et ma sottise, courir notre risque. Du moins je n'en courrai pas qui me puisse mener à une mort honteuse.

ISMÈNE. A ton gré, pars; mais sache, en partant, que tu restes, en dépit de ta folie, justement chère à ceux qui te sont chers.

Questions à Ismène :

1. Quelle est la nature de votre lien avec Antigone ?
2. Comment Antigone a-t-elle justifié son action ? Qu'en pensez-vous ?
3. Qu'avez-vous vu ?
4. Comment décririez-vous son caractère, sa personnalité ? D'après vous, est-elle responsable de ses actes ?
5. Comment son geste est-il reçu d'après vous ? (par Créon ? par le peuple ? par vous-mêmes ?)
6. Quelles sont les conséquences de son acte . Pour elle ? pour la cité ? pour Polynice ? Pour vous ?

CREON

CRÉON. Et toi, maintenant, réponds-moi, sans phrases, d'un mot. Connaissais-tu la défense que j'avais fait proclamer ?

ANTIGONE. Oui, je la connaissais : pouvais-je l'ignorer? Elle était des plus claires.

CRÉON. Ainsi tu as osé passer outre à ma loi ?

ANTIGONE. Oui, car ce n'est pas Zeus qui l'avait proclamée ! Ce n'est pas la Justice, assise aux côtés des dieux infernaux; non, ce ne sont pas là les lois qu'ils ont jamais fixées aux hommes, et je ne pensais pas que tes défenses à toi fussent assez puissantes pour permettre à un mortel de passer outre à d'autres lois, aux lois non écrites, inébranlables, des dieux ! Elles ne datent, celles-là, ni d'aujourd'hui ni d'hier, elles sont éternelles, et nul ne sait le jour où elles ont paru. Ces lois-là, pouvais-je donc, par crainte de quelque homme, m'exposer à leur vengeance chez les dieux? Que je dusse mourir, ne le savais-je pas? et cela, quand bien même tu n'aurais rien défendu. Mais mourir avant l'heure, je le dis bien haut, pour moi, c'est tout profit : lorsqu'on vit comme moi, au milieu de malheurs sans nombre, comment ne pas trouver de profit à mourir ? Subir la mort, pour moi n'est pas une souffrance. C'en eût été une, au contraire, si j'avais toléré que le corps d'un fils de ma mère n'eût pas, après sa mort, obtenu un tombeau. De cela, oui, j'eusse souffert; de ceci je ne souffre pas. Je te parais sans doute agir comme une folle. Mais le fou pourrait bien être celui même qui me traite de folle.

LE CORYPHÉE. Ah! qu'elle est bien sa fille! la fille intraitable d'un père intraitable. Elle n'a jamais appris à céder aux coups du sort.

CRÉON. Oui, mais sache bien, toi, que ces volontés si dures sont celles justement qui sont aussi le plus vite brisées. Il en est pour elles comme pour le fer, qui, longuement passé au feu, cuit et recuit, se fend et éclate encore plus aisément. Ne voit-on pas un simple bout de frein se rendre maître d'un cheval emporté? Non, on n'a pas le droit de faire le fier, lorsque l'on est aux mains des autres. Cette fille a déjà montré son insolence en passant outre à des lois établies; et, le crime une fois commis, c'est une insolence nouvelle que de s'en vanter et de ricaner. Désormais, ce n'est plus moi, mais c'est elle qui est l'homme, si elle doit s'assurer impunément un tel triomphe. Eh bien! non. Qu'elle soit née de ma sœur, qu'elle soit encore plus proche de moi que tous ceux qui peuvent ici se réclamer du Zeus de

notre maison, il n'importe : ni elle ni sa sœur n'échapperont à une mort infâme. Oui, celle-là aussi, je l'accuse d'avoir été sa complice pour ensevelir le mort. Appelez-la-moi. Je l'ai vue dans la maison tout à l'heure, effarée, ne se dominant plus. C'est la règle : ils sont toujours les premiers à dénoncer leur fourberie, ceux qui manœuvrent sournoisement dans l'ombre. Ce qui ne veut pas dire que j'aie moins d'horreur pour le criminel saisi sur le fait qui prétend se parer encore de son crime.

ANTIGONE. Tu me tiens dans tes mains : veux-tu plus que ma mort ?

CRÉON. Nullement : avec elle, j'ai tout ce que je veux.

ANTIGONE. Alors pourquoi tarder? Pas un mot de toi qui me plaise, et j'espère qu'aucun ne me plaira jamais. Et, de même, ceux dont j'use sont-ils pas faits pour te déplaire ? Pouvais-je cependant gagner plus noble gloire que celle d'avoir mis mon frère au tombeau? Et c'est bien ce à quoi tous ceux que tu vois là applaudiraient aussi, si la peur ne devait leur fermer la bouche. Mais c'est - entre beaucoup d'autres - l'avantage de la tyrannie qu'elle a le droit de dire et faire absolument ce qu'elle veut.

CRÉON. Toi seule penses ainsi parmi ces Cadméens.

ANTIGONE. Ils pensent comme moi, mais ils tiennent leur langue.

CRÉON. Et toi, tu n'as pas honte à te distinguer d'eux ?

ANTIGONE. Je ne vois pas de honte à honorer un frère.

CRÉON. C'était ton frère aussi, celui qui lui tint tête.

ANTIGONE. Certes, frère de père et de mère à la fois.

CRÉON. Pourquoi donc ces honneurs, à son égard impies ?

ANTIGONE. Qu'on en appelle au mort : il dira autrement.

CRÉON. C'est le mettre pourtant sur le rang d'un impie.

ANTIGONE. Mais l'autre était son frère, et non pas son esclave.

CRÉON. Il ravageait sa terre : lui, se battait pour elle.

ANTIGONE. Hadès n'en veut pas moins voir appliquer ces rites.

CRÉON. Le bon ne se met pas sur le rang du méchant.

ANTIGONE. Qui sait si, sous la terre, la vraie piété est là ?

CRÉON. L'ennemi même mort n'est jamais un ami.

ANTIGONE. Je suis de ceux qui aiment, non de ceux qui haïssent.

CRÉON. Eh bien donc, s'il te faut aimer, va-t'en sous terre aimer les morts! Moi, tant que je vivrai, ce n'est pas une femme qui me fera la loi.

Questions à Créon :

1. Quelle est la nature de votre lien avec l'accusée ?
2. Comment qualifieriez-vous l'infraction qu'elle a commise ? Que lui reprochez-vous principalement ?
3. Que vous a-t-elle dit pour justifier son acte ? Qu'en pensez-vous ?
4. Comment décririez-vous son caractère, sa personnalité ? D'après vous, est-elle responsable de ses actes ?
5. Antigone représente t-elle une menace ? (Pour vous ? pour la cité ?)
6. Quelles seraient selon vous les conséquences de l'impunité d'Antigone ?

HÉMON. Père, la raison est un don des dieux aux hommes, et de tous les biens sans doute est-ce le plus grand. Qu'en parlant comme tu le fais, tu ne parles pas suivant la vérité, certes je ne puis le dire, et j'espère bien n'être jamais capable de le dire. Il se peut cependant aussi qu'un autre voie juste parfois. Né de toi, je suis tout désigné, pour guetter, dans ton intérêt, tout ce qu'on fait, tout ce qu'on dit, les critiques que l'on émet. Ton visage intimide le simple citoyen, alors qu'il s'agit de propos que tu n'aurais nul plaisir à entendre. Mais, je puis, moi, les écouter dans l'ombre, et j'entends Thèbes gémir sur le sort de cette fille. «Entre toutes les femmes elle est sans doute celle qui mérite le moins de périr dans l'ignominie, pour des actes qui font sa gloire ! Elle n'a pas voulu qu'un frère tombé au combat disparût sans sépulture, proie des oiseaux, des chiens voraces : n'est-elle pas digne, au contraire, de l'honneur le plus éclatant ? » Voilà la rumeur obscure qui sans bruit monte contre toi. Mais, pour moi, ton bonheur, père, c'est le plus précieux des trésors. Est-il pour les enfants plus grand sujet d'orgueil que les succès d'un père - comme pour un père ceux de ses enfants? Va, ne laisse pas régner seule en ton âme l'idée que la vérité, c'est ce que tu dis, et rien d'autre. Les gens qui s'imaginent être seuls raisonnables et posséder des idées ou des mots inconnus à tout autre, ces gens-là, ouvre-les ; tu ne trouveras en eux que le vide. Pour un homme, pour un sage même, sans cesse s'instruire n'a rien de honteux. Et pas davantage cesser de s'obstiner. Vois, au bord des torrents, comme l'arbre qui sait plier conserve bien sa ramure, tandis que celui qui s'obstine à résister périt arraché avec ses racines. Et, de même, le marin qui tend trop fortement l'écoute et prétend n'en rien lâcher voit son bateau se retourner et naviguer la quille en l'air. Allons, cède à ta colère accorde un peu d'apaisement. S'il existe en moi, malgré ma jeunesse, quelque jugement, je déclare qu'à mes yeux il n'est rien sans doute au-dessus de l'homme qui possède en tout la science innée ; mais, à son défaut -puisque la réalité n'incline guère dans ce sens - il est bon aussi d'apprendre quelque chose de qui vous apporte de bonnes raisons.

LE CORYPHÉE. Roi, il te convient, s'il parle à propos, d'apprendre de ton fils, comme à toi aussi, d'apprendre de ton père. On a fort bien parlé ici dans les deux sens.

CRÉON. Ce serait nous alors qui irions, à notre âge, apprendre la sagesse d'un garçon de son âge, à lui !

HÉMON. Mais oui, s'il ne s'agit de rien qui ne soit juste. Je puis bien être jeune : ce n'est pas l'âge en moi qu'il faut considérer, ce n'est que la conduite.

CRÉON. Est-ce une conduite à tenir que de s'incliner devant des rebelles ?

HÉMON. Je ne demande nullement qu'on ait des égards pour les traîtres.

CRÉON. N'est-ce pas là pourtant le mal qui la possède ?

HÉMON. Ce n'est pas ce que dit tout le peuple de Thèbes.

CRÉON. Thèbes aurait donc à me dicter mes ordres?

HÉMON. Tu le vois, tu réponds tout à fait en enfant.

CRÉON. Ce serait alors pour un autre que je devrais gouverner ce pays ?

HÉMON. Il n'est point de cité qui soit le bien d'un seul.

CRÉON. Une cité n'est plus alors la chose de son chef ?

HÉMON. Ah! tu serais bien fait pour commander tout seul dans une cité vide !

CRÉON. Il me semble que ce garçon se fait le champion de la femme.

HÉMON. Si tu es femme. oui, car c'est toi seul ici qui m'intéresses.

CRÉON. Le malheureux, qui fait le procès de son père !

HÉMON. Parce que je le vois offenser la justice.

CRÉON. Alors j'offense la justice quand je fais mon métier de roi?

HÉMON. Est-ce faire métier de roi que de fouler aux pieds les honneurs dus aux dieux ?

CRÉON. Ah! fi! quelle bassesse! se mettre aux ordres d'une femme !

HÉMON. Ce n'est pas moi qu'on convaincra d'avoir cédé à de vils sentiments.

CRÉON. Et pourtant toutes tes raisons ne visent rien que sa défense.

HÉMON. Et la tienne, et la mienne, et celle des dieux d'en bas.

CRÉON. Il suffit, j'ai tout dit, tu n'épouserai pas cette femme vivante.

HEMON Eh bien! elle mourra ; mais, en mourant, elle en tuera un autre.

Questions à Hémon :

1. Quelle est la nature de votre lien avec Antigone ?
2. Comment décririez-vous son caractère, sa personnalité ? D'après vous, est-elle responsable de ses actes ?
3. Comment Antigone a-t-elle justifié son action ?
4. D'après vous, quelles sont ses motivations , pourquoi a-t-elle agi ainsi ?
5. Que pensez-vous du décret de Créon ?

TEXTE 1

LE GARDE. La voilà, la coupable ! Nous l'avons prise en train d'enterrer le mort. Mais où est Créon ?
LE CORYPHÉE. Le voici qui ressort, et bien à propos, de chez lui.

[SCÈNE 2 : ANTIGONE, CRÉON, LE GARDE, LE CHŒUR]

CRÉON. Qu'y a-t-il ? A quoi s'ajuste donc si bien mon arrivée ?

LE GARDE. Roi, il n'est rien dont on puisse jurer : la réflexion maintes fois vient démentir le sentiment. J'aurais bien cru que je prendrais mon temps avant de revenir : tes menaces tout à l'heure m'avaient assez secoué ! Mais une joie subite, inespérée, est une volupté à nulle autre pareille, et c'est pourquoi tu me vois de nouveau, infidèle à mon serment sans doute, mais t'amenant la fille que voilà. Je l'ai surprise en train de procéder aux rites funéraires. Ah ! cette fois plus de tirage au sort ! l'aubaine est pour moi, et pas pour un autre. A toi maintenant d'agir à ta guise, roi. Prends la fille, juge-la et confonds-la. Me voici, moi, libéré et, de plein droit, mis hors de cause.

CRÉON. Tu me l'amènes; mais où l'as-tu prise et comment ?

LE GARDE. Elle était en train d'enterrer le mort. Tu sais tout.

CRÉON. Comprends-tu ce que tu dis ? Et dis-tu la vérité ?

LE GARDE. Certes ! c'est elle que j'ai vue ensevelir le mort, le mort défendu : est-ce clair et net ?

CRÉON. Comment l'avez-vous vue et prise sur le fait ?

LE GARDE. Voilà. Sitôt de retour, et toujours sous le coup de tes effroyables menaces, nous balayons entièrement la poussière qui couvre le mort; nous essayons de notre mieux le cadavre qui se défait; puis nous nous asseyons au sommet des rochers, bien au vent, pour que l'odeur qui s'en dégage ne parvienne pas jusqu'à nous ; et chacun tient son voisin en éveil, avec un fracas de gros mots contre tous ceux qui bouderaient à la besogne; cela jusqu'à l'heure où le disque du soleil atteint le milieu du ciel et enflamme l'atmosphère. A ce moment un soudain vent d'orage fait se lever du sol une trombe de poussière, un vrai fléau céleste, qui envahit la plaine, y fouaille la crinière de la forêt et remplit le vaste ciel de ses débris. Nous subissons, les yeux fermés, l'épreuve que nous envoient les dieux. Il fallut quelque temps pour qu'elle s'éloignât, et c'est alors que nous voyons la fille. Elle est là, à pousser les cris perçants de l'oiseau qui se désole à la vue du nid vide où manquent ses petits. Telle, à voir le cadavre ainsi dépouillé, elle éclate en gémissements et lance des malédictions féroces contre les auteurs du méfait. Puis, sans tarder, de ses mains, elle apporte à la fois de la poussière sèche et une aiguière en bronze martelé, qu'elle lève en l'air, pour répandre sur le corps l'hommage d'une triple libation. Mais nous avons tout vu, nous nous précipitons, nous nous saisissons d'elle. Rien toutefois ne la démonte. Nous l'interrogeons sur ce qu'elle a fait hier et aujourd'hui. Elle ne nie rien - et j'en ai, pour ma part, plaisir et peine tout ensemble : se tirer soi-même d'affaire, c'est un plaisir évidemment; mais jeter les siens au malheur, c'est chose dure aussi. Après tout cependant, je me trouve ainsi fait que le soin de ma vie passe avant tout le reste.

TEXTE 2 : Le garde, qui emmène Antigone, est présent durant toute la scène.

CRÉON. Ne savez-vous donc pas qu'en face de la mort nul ne renoncerait à chanter ou gémir, si on le laissait faire ? Allons ! emmenez-moi cette fille au plus vite, et enfermez-la-moi dans son tombeau de roc, ainsi que je l'ai dit. Et puis laissez-la là, seule, à l'abandon, qu'elle y doive, à son gré, ou mourir tout de suite ou vivre sous la terre de la vie du tombeau ! Nous sommes sans souillure en ce qui la regarde et, quoi qu'il lui advienne, il n'y a plus pour elle de retour au soleil.

ANTIGONE. Ô tombeau, chambre nuptiale ! retraite souterraine, ma prison à jamais ! en m'en allant vers vous, je m'en vais vers les miens, qui, déjà morts pour la plupart, sont les hôtes de Perséphone, et vers qui je descends, la dernière de toutes et la plus misérable, avant d'avoir usé jusqu'à son dernier terme ma portion de vie. Tout au moins, en partant, gardé-je l'espérance d'arriver là-bas chérie de mon père, chérie de toi, mère, chérie de toi aussi, frère bien-aimé, puisque c'est moi qui de mes mains ai lavé, paré vos corps ; c'est moi qui vous ai offert les libations funéraires. Et voilà comment aujourd'hui, pour avoir, Polynice, pris soin de ton cadavre, voilà comment je suis payée ! Ces honneurs funèbres pourtant, j'avais raison de te les rendre, aux yeux de tous les gens de sens. Si j'avais eu des enfants, si c'était mon mari qui se fût trouvé là à pourrir sur le sol, je n'eusse certes pas assuré cette charge contre le gré de ma cité. Quel est donc le principe auquel je prétends avoir obéi ? Comprends-le bien : un mari mort, je pouvais en trouver un autre et avoir de lui un enfant, si j'avais perdu mon premier époux ; mais, mon père et ma mère une fois dans la tombe, nul autre frère ne me fût jamais né. Le voilà, le principe pour lequel je t'ai fait passer avant tout autre. Et c'est ce qui me vaut de paraître à Créon coupable, rebelle, frère bien-aimé ! Et à cette heure je suis entre ses mains ; il m'a saisie, il m'emmène - et je n'aurai connu ni le lit nuptial ni le chant d'hyménée ; je n'aurai pas eu, comme une autre, un mari, des enfants grandissant sous mes yeux ; mais, sans égards, abandonnée des miens, misérablement, je descends, vivante, au séjour souterrain des morts ! Quel droit divin pourtant ai-je offensé ?... Allons ! à quoi bon, malheureuse, porter mes regards vers les dieux ? Je n'ai point d'allié à qui faire appel : ma piété m'a valu le renom d'une impie. Eh bien, soit ! *si c'est cela vraiment* qui est beau chez les dieux, je veux bien, la peine soufferte, reconnaître mon erreur. Mais, si l'erreur est des autres, je ne leur souhaite qu'une chose : qu'ils ne souffrent pas de peine plus lourde que celle qu'ils *m'infligent* aujourd'hui, à moi-même, contre toute équité !

LE CORYPHÉE. Ah ! ce sont bien toujours les mêmes vents, et par mêmes rafales, qui règnent sur cette âme !

CRÉON. Et c'est pourquoi ceux qui l'emmènent vont me payer cher leurs lenteurs.

Questions au garde :

6. Comment avez-vous rencontré Antigone, dans quel contexte ?
7. Qu'avez-vous vu ?
8. Comment décririez-vous son caractère, sa personnalité ? D'après vous, est-elle responsable de ses actes ?
9. Comment Antigone a-t-elle justifié son action ?
10. Comment son geste est-il reçu d'après vous ? (par Créon ? par le chœur ? par le peuple ?)
11. Que pensez-vous du décret de Créon ? (réponse libre)

Vous présidez le procès : vous devez présenter oralement les faits reprochés à l'accusée et les éléments qui lui sont favorables. Puis vous interrogez les témoins avec vos questions et celles que l'accusée et la victime partie civile peuvent poser des questions par votre intermédiaire.

Préparez vos questions et votre discours d'introduction en lisant le textes du dossier et les documents ci-dessous pour répondre aux questions suivantes :

- 1) Comment qualifier l'infraction : s'agit-il d'une simple contravention ? D'un délit ? D'un crime ? Lequel ? Outrage ? Rébellion ? Autre ?
- 2) Y a-t-il des faits justificatifs ?
- 3) Ya t-il des circonstances atténuantes ?
- 4) Y a-t-il matière à contester la validité de la loi édictée par Créon ?
- 5) Quelle peine Antigone risque-t-elle ? Est-elle responsable de ses actes ?

Documents pour le juge

CONTRAVENTION, CRIME ET DELIT

« Dans notre système pénal, **les infractions sont classées en trois groupes en fonction de la gravité du comportement qu'elles révèlent**. On distingue les contraventions, les délits, et les crimes.

Les **contraventions** désignent les infractions les moins graves, qui révèlent moins une atteinte aux normes fondamentales de l'ordre social qu'une indiscipline à l'égard des règles de la vie en commun. Les contraventions sont punies de peines d'**amende**, et sont distinguées en 5 classes qui détermine le montant de l'amende encourue : de 38 euros pour les contraventions de première classe (comme le défaut de port du permis de chasse), à 1 500 euros pour les contraventions de cinquième classe (comme les violences volontaires avec incapacité de travail inférieur à 8 jours).

Les **délits** désignent les infractions caractérisant une volonté de transgresser une norme sociale importante. Les délits sont punis de peines d'amendes à partir de 3 750 euros, et de peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans pour les délits les plus graves. On compte parmi les délits les infractions les plus courantes : le vol, les violences aggravées, le port d'arme, l'agression sexuelle, etc.

Les **crimes** constituent la catégorie formée par les infractions les plus graves, qui manifestent une violation extrême des interdits fondamentaux de notre société. Les crimes sont punis, en fonction de leur gravité, d'une peine de réclusion pouvant aller de 15 ans à la perpétuité. L'homicide, mais encore le viol ou l'émission de fausse monnaie sont des crimes.

<http://www.vie-publique.fr>

Extraits des textes de droit

EXEMPLE DE CONTRAVENTION : PROVOCATION A LA VIOLENCE

Tous cris ou chants séditieux proférés dans les lieux ou réunions publics seront punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^e classe. (Article 24 de la loi sur liberté de la presse)

EXEMPLE DE DELIT : OUTRAGE

Constituent un outrage puni de 7500 euros d'amende les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et

de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie. Lorsqu'il est adressé à une personne dépositaire de l'autorité publique, l'outrage est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende. (Article 433-5 du Code pénal)

EXEMPLE DE CRIME : ATTEINTE A LA SURETE DE L'ETAT

Constitue un attentat le fait de commettre un ou plusieurs actes de violence de nature à mettre en péril les institutions de la République ou à porter atteinte à l'intégrité du territoire national.

L'attentat est puni de trente ans de détention criminelle et de 450000 euros d'amende. (Article 412-1 du Code pénal)

EXEMPLE DE CRIME : REBELLION

Constitue une rébellion le fait d'opposer une résistance violente à une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public agissant, dans l'exercice de ses fonctions, pour l'exécution des lois, des ordres de l'autorité publique, des décisions ou mandats de justice. (Article 433-6 du Code pénal)

La rébellion est punie d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende. (Article 433-7 du Code pénal)

LES FAITS JUSTIFICATIFS

« Les faits justificatifs sont des circonstances qui justifient ou légitiment une **infraction**. On peut s'étonner qu'il y ait des infractions justifiées parce que les infractions sont contraires à l'ordre social. Dans certaines circonstances, rares, une infraction peut être utile à la société. Ex: ambulancier commettant un excès de vitesse pour conduire un blessé à l'hôpital, violation de domicile par un pompier pour éteindre un incendie. Certaines infractions peuvent dans certaines circonstances présenter un caractère utile à la société et justifier qu'elles ne soient pas incriminées. Les faits justificatifs sont des circonstances matérielles ou juridiques dont la réalisation neutralise la responsabilité pénale. Ils découlent de la volonté expresse ou tacite du législateur. Les faits justificatifs sont des **causes d'irresponsabilité pénale** objectives. Elles ont un effet in rem c'est à dire qu'elles font perdre aux faits leur qualification juridique. L'infraction n'étant plus constituée, elles bénéficient à tous les intervenants à l'infraction.

Le **Code pénal** en prévoit quatre :

- l'**ordre de la loi** (article 122-4 du Code pénal),
- le **commandement de l'autorité légitime** (article 122-4 du Code pénal),
- la **légitime défense** (article 122-5 du Code pénal)
- l'**état de nécessité** (article 122-7 du Code pénal) »

source : <http://fr.jurispedia.org>

Extraits du Code pénal

Article 122-4 N'est pas pénalement responsable la personne qui accomplit un acte prescrit ou autorisé par des dispositions législatives ou réglementaires. N'est pas pénalement responsable la personne qui accomplit un acte commandé par l'autorité légitime, sauf si cet acte est manifestement illégal.

Article 122-5 N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte.

N'est pas pénalement responsable la personne qui, pour interrompre l'exécution d'un crime ou d'un délit contre un bien, accomplit un acte de défense, autre qu'un homicide volontaire, lorsque cet acte est strictement nécessaire au but poursuivi dès lors que les moyens employés sont proportionnés à la gravité de l'infraction.

Article 122-7 N'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace.

source: <http://www.legifrance.gouv.fr>